



Magny les Hameaux, le 10 novembre 2021

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 à 20 HEURES 00**

**Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2021

### ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines

### RESSOURCES HUMAINES

- Prime de fin d'année - intégration dans le RIFSEEP - volonté de réaffirmer le versement d'un avantage collectivement acquis
- Tableau des effectifs - Filière animation

### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Adhésion à la centrale d'achat de la Région Île-de-France
- Exercice 2021 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal

### ENFANCE

- Avenant au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

## ADMINISTRATION GENERALE

- Motion relative à la défense du site AgroParisTech et du château de Thiverval-Grignon
- Liste des décisions prises du 18 septembre au 10 novembre 2021

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

**NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.**